

Le 4 juillet 2022

Destinataires : Tous les parents des élèves

Objet : Votre appui pour la présence de votre enfant en classe pendant l'année scolaire et les périodes d'examens.

Chers parents,

Nous aimerions amorcer l'année scolaire 2022-2023 en partageant avec vous notre préoccupation pour la réussite scolaire de votre enfant qui s'appuie, entre autres, sur une présence constante à ses cours. C'est parce que nous sommes conscients de l'importance de votre rôle que nous comptons sur votre collaboration pour soutenir au maximum la présence en classe et développer l'engagement et la responsabilisation de chaque élève.

Bien que la direction se réserve le droit de questionner un motif d'absence, nous ne le faisons que rarement. Vous devez cependant savoir que nous ne pouvons accepter le fait que certains élèves s'absentent, avec votre accord, de certains cours qu'ils jugent moins importants, pour étudier ou travailler dans une autre discipline ou qu'ils quittent les cours avant la fin de la période d'étude, partie intégrante de nos programmes. Nous vous rappelons que même si votre enfant est majeur, il ne peut motiver lui-même son absence, tel que mentionné dans le Code de vie de l'école.

Il est également important de souligner la problématique grandissante des absences dues aux voyages. Ces absences génèrent souvent des ajustements non seulement pour les enseignants, mais aussi pour les autres élèves qui sont engagés les uns envers les autres dans leurs travaux, ce qui complique passablement la situation lors de l'absence d'un élève. Les décisions liées aux voyages demeurent entièrement vôtres, mais nous ne pouvons pas demander aux enseignants d'adapter leurs cours et leurs évaluations en fonction de ces absences.

En conséquence, si vous pensez partir en voyage pendant l'année, il est indispensable de vous assurer que votre enfant rattrapera les contenus de cours qu'il a manqués afin de ne pas le pénaliser dans sa réussite. Il est aussi important de vous rappeler qu'il est absolument impossible de reprendre les examens du Ministère, du Centre de services scolaire ou certaines situations d'évaluation qui s'étalent sur plusieurs semaines ou pendant des gels d'horaire. Avant tout engagement de votre part, il est impératif de contacter votre direction adjointe pour vous informer des impacts sur la réussite scolaire.

Nous souhaitons ainsi nous assurer que votre enfant se développe à son plein potentiel dans un cadre souple, mais rigoureux.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre entière collaboration.

L'équipe de gestion du Collège des Compagnons